

**Concours d'écriture  
organisé par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux**

**« Contes et légendes de la CCBRC »**

La CCBRC organise un concours d'écriture sur la CCBRC, pour les enfants de 8 à 11 ans (catégorie « tout-public »), et les classes de CM1 et CM2 (catégorie « scolaires »),

**du 19 avril au 6 juin 2021**

Le Jury sera composé de 8 personnes, élu et bibliothécaires, et présidé par M. Boutillier, maire de Guignes.

Le jury, hors président, sera composé de (sous réserve de leur accord) :

- Mme Maryvonne Verpaux, conseillère municipale à Guignes
- 1 Bibliothécaire professionnelle du Châtelet
- 1 Bibliothécaire bénévole de Fouju
- 1 Bibliothécaire bénévole de Grisy
- 2 Bibliothécaires bénévoles de Yèbles
- 1 référente de la MD77
- I. Collier

Les participants ont jusqu'au dimanche 6 juin 2021 à minuit pour envoyer leur texte à l'adresse suivante (un page recto-verso maximum) : [accueil@ccbrc.fr](mailto:accueil@ccbrc.fr)

Une notification de réception sera adressée au plus tard une semaine après réception

A l'issue du concours, les 3 meilleurs textes de chaque catégorie seront primés

Les prix sont :

Pour les enfants de 8 à 11 ans, catégorie « tout-public » :

Pour les 3 meilleurs textes : 50€ de bons d'achats à la librairie de l'Escalier à Melun

Pour les classes de CM1 et CM2, catégorie « scolaires » :

Pour les 3 meilleurs textes : 50€ de bons d'achats à la librairie de l'Escalier à Melun

Une récompense est également prévue pour chaque participant.

Ce concours est gratuit et ouvert aux personnes résidant la CCBRC. Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Chaque classe ne peut envoyer qu'un seul texte.

Il devra être anonyme et ne comportera aucun élément permettant d'identifier leur auteur.

Règlement complet sur le site de la CCBRC <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr/>

et ci-dessous.

Remise des prix : le 29 juin 2021, à partir de 18h (lors de la remise des cadeaux de passage en 6è au gymnase de Guignes)

### Règlement du concours d'écriture 2021 de la CCBRC

**Article 1 :** La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux organise un concours d'écriture. Ce concours est gratuit et ouvert à tous et comporte 2 catégories : Enfants de 8 à 11 ans (catégorie « tout-public »), et classes de CM1/CM2 (« catégorie « scolaires »).

**Article 2 :** La participation est gratuite. Le concours est ouvert à toute personne résidant sur la CCBRC. Les textes collectifs sont acceptés uniquement pour la catégorie CM1/CM2. Un seul texte par candidat ou par classe est permis. Le candidat garantit qu'il en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale non publiée antérieurement. Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs.

Les participants au concours devront rédiger un conte selon les contraintes créatives suivantes :

-L'utilisation de 10 mots de vocabulaires choisis : Rivières, Châteaux, Brie, territoire, maléfique, magique, enchanté, nuit, incroyable, mystère.

-Un thème, les châteaux.

-Longueur du texte : 1 à 2 pages maximum.

**Un conte** est un récit de faits, d'aventures imaginaires, destiné à distraire. Il est caractérisé par son univers merveilleux. Il peut donc y survenir des évènements surnaturels. Le conte renferme des personnages flamboyants que l'on trouve généralement exclusivement dans cet univers narratif. Dans un conte, le surnaturel doit être jugé comme normal par les personnages. Il commence par une formule d'introduction comme par exemple « Il était une fois », « En ce temps-là ». L'histoire est racontée au passé, principalement au passé simple et à l'imparfait. On retrouve différentes créatures magiques et fantastiques dans le conte, des personnages extraordinaires. Voici quelques exemples : - des êtres humains : riches, pauvres, des femmes, des hommes, des enfants, des jeunes, des vieux (roi/reine, prince/princesse, bûcheron, mendiant, etc.). - des personnages extraordinaires : fée, ogre, sorcière, nain, troll, farfadet, etc. - des animaux magiques ou non, qui souvent ont la capacité de parler. - des plantes ou objets magiques : baguette, miroir, tasse, fleur, arbre... qui souvent peuvent aussi parler.

**Structure d'un conte traditionnel :** 1) La situation initiale : C'est le début de l'histoire. Elle permet de savoir où et quand se passe l'histoire, mais aussi qui sont les personnages. 2) L'élément perturbateur : C'est un problème que le héros va rencontrer et résoudre. 3) Les péripéties : Ce sont les actions menées menant à la résolution du problème. 4) Le

dénouement : C'est le dernier événement qui met fin aux péripéties. 5) La situation finale : c'est la fin de l'histoire.

**Article 3 :** Ce concours sera clos le dimanche 6 juin 2021, à minuit.

**Article 4 :** Les textes soumis devront être inédits et écrits en langue française, et comporter un titre. Ils devront respecter les contraintes créatives mentionnées ci-dessus.

Ils seront dactylographiés dans le format 21 x 29,7 cm. Le texte doit être présenté de façon anonyme, en spécifiant la catégorie « tout-public » ou « scolaire ». Il doit être envoyé sous la forme d'un document Word (ou Open Office), format A4 (21 x 29,7 cm) saisi en caractère Times New Roman, taille 14, interligne simple et comprendre une page recto-verso maximum. Les 10 mots de vocabulaire choisis devront être surlignés.

**Article 5 :** Les contes doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante : [accueil@ccbrc.fr](mailto:accueil@ccbrc.fr) avant le dimanche 6 juin 2021 à minuit. Les candidatures doivent comporter : - la fiche d'inscription dûment remplie, avec la mention manuscrite suivante, suivie de la signature de l'auteur et d'un parent ayant l'autorité parentale : « Je, soussigné(e) (nom, prénom, âge), atteste avoir pris connaissance du règlement du concours et déclare en accepter toutes les conditions. J'atteste sur l'honneur habiter la CCBRC et être l'auteur de cette nouvelle et autorise la CCBRC à lire et publier mon texte sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours de nouvelles ».

**Article 6 –** Aucun envoi papier ne sera retenu. Les envois incomplets ou arrivant après la date limite ne sont pas pris en compte. Une fiche d'inscription incomplète expose à la non prise en compte de la candidature. Ne pas oublier de joindre la fiche d'inscription.

**Article 7 :** Le jury sera présidé par M. Boutiller, maire de Guignes, et composé de 8 autres membres. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères propres. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel. Après la date limite d'envoi (Dimanche 6 juin 2021), les textes, anonymisés, sont adressés aux membres du jury pour lecture. Les jurys sélectionneront les trois lauréats de chaque catégorie. Une attention particulière sera accordée à la qualité d'écriture et à l'originalité de l'histoire. 1/3 de la note sera réservé à l'appréciation du public via les réseaux sociaux : les textes seront mis en ligne sur le site de la CC et le public pourra voter sur la page Facebook de la CCBRC.

**Article 8 :** Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site de la CCBRC

<http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> et les sites des communes de la CCBRC qui le souhaitent.

**Article 9 :** Les jurys décernent les prix suivants :

Pour les enfants de 8 à 11 ans, catégorie « tout-public » :

Pour les 3 meilleurs textes : 50€ de bons d'achats à la librairie de l'Escalier à Melun

Pour les classes de CM1 et CM2, catégorie « scolaires » :

Pour les 3 meilleurs textes : 50€ de bons d'achats à la librairie de l'Escalier à Melun

Une récompense est prévue pour chaque participant.

Tous les participants au concours sont invités à la remise des prix le mardi 29 juin 2021, à partir de 18h au gymnase de Guignes.

**Article 10 :** Les données personnelles des participants (nom, prénom, adresse, mail, etc.) sont collectées par la CCBRC et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers. Par application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel les concernant en contactant directement la CCBRC à l'adresse suivante : [accueil@ccbrc.fr](mailto:accueil@ccbrc.fr). Ces données ne serviront qu'à la communication et aux échanges en lien avec le concours. Elles seront conservées jusqu'à 5 ans après la promulgation des résultats. Elles seront à disposition des gestionnaires de la CCBRC, et traitées uniquement par eux. Les lauréats pourront être amenés à être photographiés durant la remise des prix. Ils s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, à titre de communication

**Article 11 :** Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent la CCBRC et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement.

**Article 12 :** Les lauréats seront prévenus par courriel 1 semaine avant la remise des prix. La remise des prix se fera le mardi 29 juin 2021, à partir de 18h au gymnase de Guignes.

**Article 13 :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier les modalités de mise en œuvre du concours ou de l'annuler. Dans ce cas, une information sera publiée sur le site de la CCBRC.